

Le projet

Chaque enfant est un adulte et un citoyen en devenir. Pris dans des difficultés **physiques, psychologiques, sociales**, certains enfants peinent pourtant à exprimer pleinement et sereinement **leur potentiel**.

Notre mission, héritée de la vision de **Vincent de Paul**, consiste à éveiller l'enfant et le jeune à la curiosité du monde et à l'accompagner dans ses apprentissages, l'aider à intégrer les règles du **vivre ensemble**.

Les professionnels

Des équipes interdisciplinaires accompagnent les enfants et les parents :

Des éducateurs spécialisés, des chefs de service, des psychologues, des coordinateurs, des animateurs, des maîtresses de maison, des surveillants de nuit, des enseignants, une secrétaire de direction, une aide comptable, une directrice ...

« L'amour est inventif jusqu'à l'infini »
Saint Vincent de Paul

Maisons d'Enfants de Richemont

4, avenue Lenôtre - 57270 RICHEMONT
Tél. : 03 87 71 21 53 - Fax : 03 87 71 83 48
mecs.richemont@enfance.fvdp.org

La Fondation Vincent de Paul

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Vincent de Paul exerce quatre missions en Alsace et Lorraine dans des établissements agréés par les pouvoirs publics. Plus de 2500 salariés et 400 bénévoles mettent leurs compétences au service des malades, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de précarité.

4 Secteurs - plus de 30 sites en Alsace et Lorraine

Santé - Groupe Hospitalier Saint Vincent

Cliniques de la Toussaint - Sainte Barbe et Sainte Anne à Strasbourg et Clinique Saint Luc à Schirmeck, Institut de Formation en Soins Infirmiers - IFSI Saint Vincent à Strasbourg.

Enfance

Dispositifs de prise en charge (hébergement - semi internat (accueil de jour) - à domicile...) d'enfants relevant de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, d'enfants et adolescents souffrant de difficultés psychologiques, troubles du langage écrit et oral, déficience intellectuelle, troubles psychiatriques.

Personnes Agées

Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - Résidence autonomie - Plate-forme diversifiée de services contribuant au maintien à domicile.

Solidarité

Lits halte soins santé - Lits d'accueil médicalisés - Résidence sociale et habitat partagé soins palliatifs - Centre d'accueil pour demandeurs d'asile - Intermédiation locative de réfugiés - Bureau d'Accès au Logement.



Fondation Vincent de Paul

15, rue de la Toussaint - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 73 84 - Fax : 03 88 21 73 89 - www.fvdp.org

Maisons d'Enfants Richemont

57 - Richemont

Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)

Service Educatif Renforcé et d'Accompagnement à Domicile (SERAD)



Maisons d'enfants
Richemont

Présentation de l'établissement

La Maison d'enfants de Richemont constitue un **dispositif de protection de l'enfance** du secteur Enfance de la Fondation Vincent de Paul.

La population accueillie au sein de la **M.E.C.S (Maison d'Enfants à Caractère Social)** est composée d'enfants et adolescents, vivant des situations plurielles et complexes nécessitant des mesures de protection (situations de précarité, carences éducatives, affectives, des négligences, des violences physiques ou psychologiques, la confrontation à des violences conjugales).

Les jeunes présentent une problématique sociale relevant de **l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** avec des troubles du comportement momentanés qui les mettent en danger eux-mêmes, ou la famille d'accueil, ou le groupe dans lequel ils vivent. L'accompagnement de l'enfant répond en même temps aux besoins de **protection**, de **réparation** personnelle, de **construction**, **reconstruction** ou clarification de liens à la famille, en accord avec l'institution garante, l'A.S.E.



Modalités d'accompagnement

Notre MECS accompagne **des filles et garçons âgés de 6 à 17 ans** révolus ayant des attaches à proximité de l'établissement.

La séparation momentanée du domicile familial permet **d'assurer la protection** des enfants et de répondre à leurs besoins dans leurs capacités d'attachement et de lien social, **de construction et de structuration. 2 modalités d'accompagnement :**

Internat et internat séquentiel : Modulables et adaptables en partenariat avec les familles, l'école d'origine, les personnes-ressources ayant du lien avec l'enfant afin d'éviter la rupture, lorsque cela est possible, avec le milieu social. 38 places en internat – quatre pavillons (Yutz : déménagement en juillet 2016 à Amnéville, Uckange, Richemont et Maizières-lès-Metz) et un studio.

SERAD : de 30 mesures.

Niveaux d'accompagnement

- **Éducatif :** suppléance, accompagnement individualisé, accompagnement de groupe,
- **Scolaire :** suivi de la scolarité par un enseignant qui intervient en appui de l'équipe éducative, en lien avec les établissements scolaires du secteur,
- **Familial :** travail pour, travail sur, travail avec la famille selon son degré d'adhésion au projet personnalisé de l'enfant,
- **Psychologique :** par les psychologues de l'établissement,
- **Sanitaire** par le suivi médical d'un médecin libéral et de l'orthophoniste.

Les SERAD

La création depuis quelques années des **Services Educatifs Renforcés d'Accompagnement à Domicile (SERAD)** apparaît notamment comme une spécificité forte de la prise en charge au sein du secteur Enfance de la Fondation Vincent de Paul.

Ce « placement des enfants au domicile de leurs parents » est une **alternative au placement** classique et permet à l'enfant de bénéficier d'une prise en charge éducative à domicile tout en **garantissant sa sécurité.**

Les **SERAD** s'appuient sur les compétences parentales existantes plutôt que de faire valoir uniquement les carences, tout en étant vigilants quant aux risques.

Placer un enfant, ce n'est pas nécessairement le déplacer physiquement. On confie à un professionnel la responsabilité de l'action éducative quotidienne, tout en respectant et en épaulant l'exercice de l'autorité parentale.

Ce dispositif permet à des enfants de bénéficier **d'une prise en charge éducative à domicile** tout en étant confiés soit par un jugement, soit par un contrat administratif à un service gardien (l'ASE), à une Maison d'enfants.

Cette décision reste fondée sur la situation de danger dans laquelle se trouve le mineur dans sa famille.

